C . E . J . I . B

Il n'est de liberté que dans l'indépendance
et de liberté vraie qu'au service de la Vérité et de la Justice

COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS DE JUSTICE INSCRITS DANSLES SPECIALITES DU BATIMENT
ET LES ACTIVITES CONNEXES

DES NOUVELLES DU CEJIB v 3

Nous vous rappelons que le CEJIB, fondé en 1994 par Henri Journet, Pierre Bonnet et Roger Bonnin, et présidé actuellement par Jacques Lauvin, organise chaque année un colloque traitant d'un sujet particulier intéressant les experts de justice et avocats spécialisés dans les litiges de la construction.

Le 20° colloque se tiendra sur le thème suivant :

LA RÉCEPTION

Le Lundi 26 mai 2014 en Grand'Chambre de la Cour de cassation

5 quai de l'horloge Paris 1°
Colloque de 14h à 18h, suivi d'un petit cocktail amical, sur place

Ce colloque, placé sous le haut patronage de M. **Vincent LAMANDA**, Premier Président de la Cour de cassation, se tiendra en présence de **M. Franck TERRIER***, Président de la 3° chambre civile de la Cour de cassation, et sera présidé par **M. François CACHELOT** Conseiller doyen honoraire de la 3° chambre civile de la Cour de cassation. * : à confirmer

Les conférenciers seront :
- Monsieur **Luc-Michel NIVÔSE**, conseiller à la 3° chambre civile de la Cour de cassation
- Monsieur **Jean-Marie PIOT**, Président de chambre à la Cour administrative d'appel de Nantes
- Maître **Jean-Pierre MARTIN**, Avocat à la Cour, Barreau de Paris

Pour vous inscrire, aller sur le site CEJIB (**http://www.cejib.fr**) un lien vous connecte avec la procédure d'inscription au colloque de 2014 ou vous pourrez également commander des compte-rendus des anciens colloques, dont celui de 2013. (Ils seront remis lors du colloque, ou adressés par poste si vous ne venez pas au colloque) et proposer des questions aux conférenciers.
- vous pouvez effectuer un paiement en ligne
- vous pouvez également télécharger le bon d'inscription à partir du lien sur le site du CEJIB et l'adresser avec votre chèque (à l'ordre de Le Public Système) à notre partenaire :
  « Le Public Système-PCO» 38 rue Anatole France 92594 LEVALLOIS-PERRET - Service inscription CEJIB

Les inscriptions au colloque, et/ou commandes de bulletins, non accompagnées du règlement total correspondant ne seront pas pris en compte. Il faut s'inscrire avant le 15 mai 2014.
Les règles de sécurité en vigueur à la Cour de cassation font que l'accès ne sera autorisé qu'aux personnes préalablement inscrites, il n'y aura pas d'inscription sur place. Présentation d'une pièce d'identité pour l'accès.

Nous vous précisons enfin qu'une attestation de présence sera établie pour les participants, experts ou avocats, (ce colloque est agréé par l'EFB de Paris et l'HEDAC de Versailles pour 4 h de formation)

Nous vous adressons nos meilleures salutations et souhaitons vous accueillir au prochain colloque du CEJIB

Jacques LAUVIN, Président

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 enregistrée sous le N°114273 P – Siège social : 17 rue de la Croix-Nivert 75015 PARIS
Correspondance à adresser au Président, Jacques LAUVIN – 9 rue des Vignes 78870 BAILLY
Tél/Fax : 01.30.56.75.05 – Courriel : cejib@orange.fr - Site : http://www.cejib.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

20° COLLOQUE CEJIB – Lundi 26 mai 2014
« LA RECEPTION »

Mme M. Me (Nom) ……(Prénom)……
Expert près la Cour d'appel de ……..Spécialité……
Avocat, membre du barreau de……..
Autre (préciser)……
Adresse complète……
……
Courriel *(obligatoire)*……
• Versement de **55 €** par personne au titre de la participation aux frais du colloque du 26.05.2014 et au cocktail nb pers. …. x 55 € = ...……..
• Commande du bulletin N°21 - colloque 2012 (**45 €**) nb ex ……x 45 € =.....
• Commande au titre des bulletins 1 à 20 (**25 €** par bulletin) …….x 25 € = ...
(Lister les n°s des bulletins souhaités……..……) Total =……
(Liste des bulletins ci dessous)

Aller sur le site **http://cejib.fr** pour vous inscrire avec, au choix :
□Paiement en ligne
□Bulletin à imprimer et retourner avec votre chèque à
Chèque à l'ordre de LE PUBLIC SYSTEME

LE PUBLIC SYSTEME – PCO
Service inscription - CEJIB
38 rue Anatole France
92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Fax 01 70 94 65 01

Un reçu vous sera adressé pour votre comptabilité

---L'inscription préalable est obligatoire pour accéder à la Cour de cassation--
Inscriptions avant le 15 mai 2014 - Il n'y aura pas d'inscription sur place
Présenter une pièce d'identité pour l'accès

Question posée aux conférenciers

Indiquer, de façon concise, une (ou deux) question(s) précise(s), ***strictement en rapport avec le thème du colloque***, que vous souhaiteriez voir abordée(s)
Elles ne doivent pas concerner des principes ou méthodes de conduite d'une expertise ou d'une procédure, mais aborder des sujets à la limite du droit et de la technique, pour que l'expert, ou l'avocat, indique dans ses notes et son rapport, ou ses dires, les éléments utiles au magistrat pour qu'il puisse « dire le droit »
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 enregistrée sous le N°114273 P – Siège social : 17 rue de la Croix-Nivert 75015 PARIS
Correspondance à adresser au Président, Jacques LAUVIN – 9 rue des Vignes 78870 BAILLY
Tél/Fax : 01.30.56.75.05 – Courriel : cejib@orange.fr - Site : http://www.cejib.fr

Liste des bulletins du CEJIB :

Bulletin.N°22 : Colloque 2013 : « La responsabilité des constructeurs autres que la garantie décennale : » Parfait achèvement, bon fonctionnement, contractuelle de droit commun, impropriété à la destination, faute dolosive,..

Bulletin N°21 : Colloque 2012 : « La sous-traitance »

Bulletin N°20 : Colloque 2011 : « La réparation des dommages causés par les travaux immobiliers »

Bulletin N°19 : Colloque 2010 : « Les travaux sur existants »

Bulletin N°18: Colloque 2009 : « La réparation de quelques désordres particuliers : les désordres acoustiques, les désordres évolutifs et futurs, les désordres intermédiaires »

Bulletin N°17 : Colloque 2008 : « L'impropriété à la destination - La réception des travaux – Les contrôleurs techniques - La SPS - L'OPC »

Bulletin N°16 : Colloque 2007 : « L'entrepreneur »

Bulletin N°15 : Colloque 2006 : « Le Maître d'ouvrage public ou privé »

Bulletin N°14 : Colloque 2005 : « L'évolution de la jurisprudence depuis 10 ans en matière de construction immobilière »

Bulletin N°13 : Colloque 2004 : « Le droit des victimes à une juste réparation »

Bulletin N°12 : « Technique et Jurisprudence N° 3 » de Septembre 2004

Bulletin N°11 : Colloque 2003 : « La responsabilité des Maîtres d'œuvre »

Bulletin N°10 : Colloque 2002 : « La responsabilité des constructeurs au-delà de 10 ans après la construction »

Bulletin N°09 : Colloque 2001 : « La responsabilité des fabricants et des fournisseurs ».

Bulletin N°08 : Colloque 2000 : « Causes étrangères exonératoires de la responsabilité des constructeurs »

Bulletin N°07 : « Technique et Jurisprudence N° 2 » d'Octobre 2000

Bulletin N°06 : Colloque 1999 : « Vices et désordres dans le domaine de la construction »

Bulletin N°05 : Colloque 1998 : « Les troubles anormaux de voisinage »

Bulletin N°04 : Colloque 1997 : « L'obligation de conseil et de renseignement des constructeurs »

Bulletin N°03 : Colloque 1996 : « Causalité des dommages et responsabilité des constructeurs »

Bulletin N°02 : Colloque 1995 : « La réparation intégrale des désordres »

Bulletin N°01 : « Technique et Jurisprudence N° 1 » de Décembre 1994

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 enregistrée sous le N°114273 P – Siège social : 17 rue de la Croix-Nivert 75015 PARIS
Correspondance à adresser au Président, Jacques LAUVIN – 9 rue des Vignes 78870 BAILLY
Tél/Fax : 01.30.56.75.05 – Courriel : cejib@orange.fr - Site : http://www.cejib.fr